

C Luttones et Communication



Edité par la FTILAC-CFDT

N° ISSN - 0181 - 5520

Numéro : 84

Ce numéro comporte des suppléments
Mensuel

Mai 1991

Edito

Syndicalisme d'adhérents :

Progression !

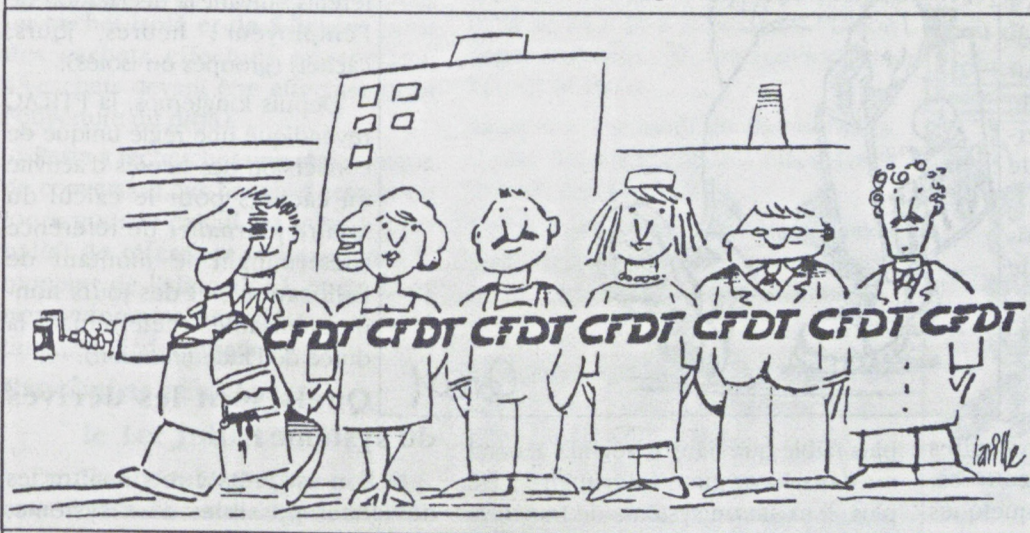
Pour la deuxième année consécutive, la fédération voit progresser son nombre d'adhérents de manière significative :

Bilan 90 : + 7,28 %.

En 1989, nous avons déjà progressé de 7,11 %.

Quel chemin parcouru en deux ans !

Mais, ne nous trompons pas, le travail engagé sur nous-même depuis plusieurs années n'y est pas étranger : retour à un syndicalisme de masse, droits de l'adhérent, évolution de nos pratiques syndicales, stratégies revendicatives plus affirmées, recherches de convergences avec d'autres organisations, sont autant de facteurs qui contribuent à ce résultat.



Sommes-nous certains, aujourd'hui, d'assurer notre développement pour les années qui viennent ?

Pas sûr : augmentation du chômage, développement de la précarité, cassures au sein du tissu social sont des tendances lourdes qui peuvent ralentir notre marche en avant.

Mais, nous avons confiance, car notre organisation, à quelques niveaux que ce soit, a un savoir-faire, des capacités pour ne jamais pratiquer l'immobilisme.

Alors, que le cru 1991 soit bon !

Le secrétaire Général
Jean-François Sadier

Intermittents du Spectacle :

Annexe 10 :

Vers quels aménagements ?

Dans les mois à venir, l'Unédic souhaite revoir les règles concernant les différentes intermittences.

Déjà, depuis le 1er janvier 1990, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage, le CNPF a refusé de reconduire, en l'état, l'annexe 10, créant ainsi un «vide juridique» pour l'application des textes réglementaires. La commission paritaire nationale de l'Unédic a, néanmoins, décidé de proroger «à titre conservatoire» l'application des dispositions actuelles pour éviter une rupture brutale d'indemnisation. Mais cette situation est, par nature, provisoire.

Depuis un an et demi, les intermittents restent suspendus aux résultats des négociations, redoutant, à tout moment, un accord qui irait à l'encontre de leurs droits acquis.

Les rumeurs les plus diverses courent et enflent tout au long des différentes réunions, car le régime est complexe, les interprétations sont nombreuses et variées.

Des intérêts contradictoires sont en jeu : la CGT, historiquement majoritaire, vit mal la syndicalisation CFDT (300 intermittents en deux ans, grâce à une équipe de militants motivés, ne ménageant pas leur peine, mettant au service de tous leurs compétences : services juridiques, journées de formation, suivi de dossiers...).

Par ailleurs, la région parisienne ne vit pas la même réalité que la province.

Pourquoi l'annexe 10 ?

Les intermittents du spectacle vivent des conditions d'activité particulièrement précaires (périodes d'activités irrégulières, périodes non-travaillées de quelques jours à plusieurs mois...). Pour prendre en compte ces réalités, des conditions spécifiques d'indemnisation du chômage ont été adoptées, caractérisées, pour l'essentiel, par une garantie, sur une longue période, d'un revenu de remplacement pendant les périodes non-travaillées. En revanche, le montant de l'allocation versée est



2 - le montant du salaire journalier de référence (pour le calcul du montant de l'allocation) ;

3 - le nombre de jours non-indemnisés (au cours d'une période où alternent jours d'activité et jours de chômage).

Or, certaines conditions d'application de la réglementation ne sont pas précises, elles donnent lieu à des interprétations différentes selon les Assédic ; pour une même réalité de travail, on peut obtenir des droits d'affiliation, d'indemnisation ou de franchise différents suivant la déclaration de l'employeur : heures, jours, cachets (groupés ou isolés).

Depuis longtemps, la FTILAC revendique une règle unique de conversion des heures d'activité en cachets pour le calcul du salaire journalier de référence (déterminant le montant de l'allocation), et des jours non-indemnisables (déterminant la durée de l'indemnisation).

Quels sont les dérives du système ?

Si l'on est prêts à reconnaître les déviations possibles d'un système, mises à profit par certains salariés, on ne peut passer sous silence l'absence de moralisation de la tutelle politique et administrative, et surtout, celle des employeurs.

En effet, que penser du GRISS (Groupement de retraite des institutions sociales du spectacle) qui «oublie» d'informer les employeurs sur

plus faible que dans le régime général ou dans le «régime intérimaire». De plus, il existe un système de franchise (jours non-indemnisés).

Que définit l'annexe 10 ?

Les règles de prise en compte de trois décisions :

1 - Les jours d'affiliation pour l'ouverture des droits ;

les charges à payer, qui «oublie» de faire la mise en contentieux avant la prescription.

Que penser des employeurs dont plus de la moitié, en toute impunité, ne payent pas leurs charges sociales (Caisses de retraite, de prévoyance, de Sécurité Sociale, fonds d'assurance formation...), et dont certains continuent à percevoir des subventions de l'Etat ou des collectivités.

Où en sont les négociations ?

L'Unédic a mis en chantier une étude sur un échantillonnage (que nous avons, vainement, contesté car il ne reflétait pas la réalité de la profession : tous les dossiers avaient été sélectionnés sur la région parisienne). L'Unédic préconisait plusieurs modifications que nous contestions également : modification des règles d'affiliation, d'indemnisation et de franchise.

Lors de la réunion du 22 mai 1991, la plupart des partenaires sociaux ont soulevé les erreurs techniques de l'étude. L'Unédic devra revoir sa copie. Aucune décision définitive n'a été prise à ce jour.

Le point d'accord :

- ne pas modifier les règles actuelles d'ouverture des droits d'affiliation : les droits continueront à être appréciés en cachets (sur la base de 12 heures pour un cachet isolé et de 8 heures pour des cachets effectués en continu, 43 cachets devant être effectués pour l'ouverture du droit).

Reste à rechercher une règle unique de conversion des heures d'activité en jours pour le calcul du salaire journalier de référence (déterminant le montant de l'allocation), et de jours non-indemnisables (déterminant la durée de l'indemnisation).

Prochaine réunion :

le 1er Juillet 1991.

De plus, n'oublions pas que l'annexe 8 reste liée aux négociations de l'annexe 10.

Les orientations CFDT :

Il nous reste un mois pour trouver une explication technique qui nous permette :

- de concilier le maintien des conditions spécifiques d'indemnisation des artistes ;

- la prise en compte, en priorité, des salariés ayant une faible indemnisation et un statut précaire ;

- de moraliser l'annexe 10, à tous les niveaux ;

- de retrouver une cohérence avec l'ensemble de la réglementation des principaux régimes de l'Unedic.

La CFDT (Confédération, Unions régionales et départementales, FTILAC, syndicats...) mobilise ses énergies avec un souci de transparence qui lui permette d'optimiser ses moyens.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos militants pour toutes informations ou pour tout renseignement.

Pour la Commission Exécutive Fédérale

Danièle Rived



Permanences :

Nantes : deuxième lundi de chaque mois de 14 h 30 à 18 heures à l'Union départementale : 37, rue Lamoricière - Tél. 40 44 66 00

Angers : 1er lundi de chaque mois. Union départementale : Place Louis Imbach Tél. 41 88 27 74

Tours : 3ème lundi de chaque mois. Union Interprofessionnelle de Secteur : Centre des Halles, Place G.Paillhau Tél. 47 05 69 94

La Roche-sur-Yon : 3ème lundi de chaque mois. Union Départementale : 16, boulevard Louis Blanc. Tél. 51 37 01 34

Poitiers : 2ème mardi de chaque mois. Union Départementale : 21 bis rue Arsène Orillard. Tél. 49 88 92 84

La Rochelle : Le jour de permanence sera fixé prochainement. Union Départementale : 6 rue Albert 1er. Tél. 46 41 15 88

Marseille : Union Départementale : 18 rue Sainte.

Tél. 91 49 33 13 (répondeur).

Angoulême et Niort verront également, bientôt, la mise en place d'une permanence.

SYDAS-CFDT (Syndicat des Artistes du Spectacle)

Tous les matins de 10 h à 13 h.

Bourse du Travail, Annexe Varlin - 85, rue Charlot 75003 Paris

Tél. 42 72 45 47

A la Fédération :

Communication et Culture

FTILAC-CFDT : Tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.

45/47, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris Tél. 42 02 57 22.

La FTILAC a édité un guide pratique pour les intermittents du spectacle :

«Intermittents en Permanence»

Ce guide est disponible dans toutes nos permanences et à la FTILAC-CFDT au prix de 47,50 F frais d'envoi compris ou de 40 F s'il est acheté sur place.

INTERMITTENTS en permanence

Guide Pratique
A l'usage des artistes et techniciens du spectacle

Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts :

Action sur la situation des salariés précaires atteints d'une grave maladie.

Depuis dix ans, au nom de la «flexibilité» de l'emploi et de la «rentabilité», les emplois précaires de tout ordre se sont multipliés dans la fonction publique comme dans le privé, et surtout, fait nouveau dans le domaine des bas salaires.

Atteint de grave maladie, ces salariés, auxquels de faibles revenus ne permettaient pas de se constituer une garantie d'avenir (épargne ou assurance privée complémentaire... etc), se retrouvent, au mieux, après six mois, au seul régime du «RMI» soit 2 000 F par mois !!!

Ce qui est inacceptable et irresponsable

Nous devons donc obliger l'Etat à prendre des mesures urgentes pour garantir à ces malades :

1 - un revenu décent permettant, **réellement**, une survie et le combat contre la maladie.

2 - Des **démarches** administratives **simplifiées et accélérées**, pour bénéficier des diverses mesures existant déjà (aide médicale gratuite, aide au loyer ou logement sociaux, abonnement téléphone gratuit, ...etc), qu'**une seule** commission, statuant sur la réalité de son état de santé (certificat médical) et sur celle de ses faibles revenus, **suffise** pour obtenir les dites mesures.

3 - Comme le souhaitent nombre de médecins, qu'un congé de grave maladie ne soit pas, en fait, un licenciement systématique camouflé.

La section E.N.S.B.A - CFDT, poussée par l'urgence et le résultat de son expérience (depuis deux ans, nous tra-vailions sur ce dossier, dont **nous avons épuisé toutes les issues**, pour aboutir, au-jourd'hui, à l'impasse «légale» décrite ci-dessus), a entrepris une action de large envergure pour obtenir, grâce à un cas, une solution pour tous. Elle propose donc, à tous et à toutes, d'apporter leur soutien actif à cette initiative.

Pour que cette démarche aboutisse, nous sommes prêts à ne ménager ni notre temps, ni notre fatigue. Nous espérons que ceux d'entre vous, sensibilisés et révoltés comme nous, devant tant d'indif-férence et la carence des pouvoirs publics, n'hésiteront pas à apporter réflexions, idées et actions pour l'enrichir et lui donner force.

Lors de notre dernier rendez-vous, nos autorités de tutelle, reconnaissant qu'elles n'avaient **aucune** vraie solution à nous proposer, nous ont dit : **«C'est à vous, les syndicats, de faire bouger les choses.»**

Dont acte !!!

Section syndicale
E.N.S.B.A-CFDT

**Le Syndicat de l'Audiovisuel
(SYNAVIF-CFDT) tient une
permanence**

de 9 h 30 à 12 h 30 à :

Bourse du Travail - Annexe Varlin

Bureaux 408 et 411

85 rue Charlot - 75003 Paris

Tél. 42 38 66 12 poste 1930

Les : Lundi 24 juin

Lundi 8 juillet

Lundi 22 juillet

Lundi 5 août

Lundi 19 août

Lundi 2 septembre



Maison de la culture de Grenoble : Re...restructuration !

19 suppressions d'emplois, dont 16 licenciements viennent d'être décidés par le conseil d'administration du «Cargo» à Grenoble, avec l'accord des tutelles financières de l'entreprise.

Déjà 11 licenciements ont été effectués en 1990, soit 30 % des effectifs, au moins.

Enième restructuration pour cette maison, qui n'a jamais pu trouver d'autres solutions que les suppressions d'emplois pour résoudre ses difficultés.

Difficultés financières ? Projet artistique ? Toutes les raisons sont bonnes, à chaque fois, en guise de justifications.

A force, les salariés sont en droit de se demander comment la mission de service public peut encore être assurée, pour un établissement financé, à parité, par l'Etat et les collectivités locales ?

D'autant que depuis sep-tembre 90, sept créations d'emploi ont eu lieu sur des postes à propos desquels, les licenciés auraient pu prétendre. Les mystères de la Création ne sont pas tous explicables !

Comment expliquer, par exemple, que notre déléguée syndicale apprenne son licenciement par... le «Dauphiné Libéré».

La section CFDT s'attache, aujourd'hui à ce que la direction propose un plan social cohérent et des propositions de reclassements. Par information au public et pression auprès de la direction, elle a obtenu des engagements de cette dernière. Le comité d'Entreprise, dont les élections auront lieu dans les tous prochains jours, sera à pied d'œuvre pour apprécier l'ensemble du projet présenté par la direction. Il faudra, notamment, expliquer combien ce plan de sauvegarde va-t-il faire économiser au budget ? Et combien coûtera le développement possible de la sous-traitance de certains services ?

Comme nous supposons que les mystères de la création vont être enfin percés sur fond de plus de deux millions et demi de chômeurs.

Gardons Espoir !...

Jean-François Sadier

Modernisation Nouvelles Techniques :

Vingt cinq militants réunis à Rennes les 28 et 29 mai derniers.

Le formidable accueil de la section de Ouest-France a permis la réunion de vingt cinq militants les 28 et 29 mai derniers à Rennes afin de poursuivre nos travaux sur la modernisation de la presse et les effets liés à l'introduction des nouvelles techniques.

La visite du premier journal quotidien français a été instructive à plus d'un titre, et les débats qui ont suivi démontrent que nous sommes sur la bonne voie.

La participation importante et active de militants issus de nombreux titres de la presse et de la distribution (*Le Progrès, Le Dauphiné Libéré, L'Indépendant, Sud-Ouest, Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Maine-Libre, L'Union de Reims, Ouest France, le Parisien Libéré, Groupe Presse Hachette, Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne*) a créé une dynamique qu'il convient désormais d'organiser dans une structure forte qui sera moteur d'un développement significatif de la désyndicalisation.

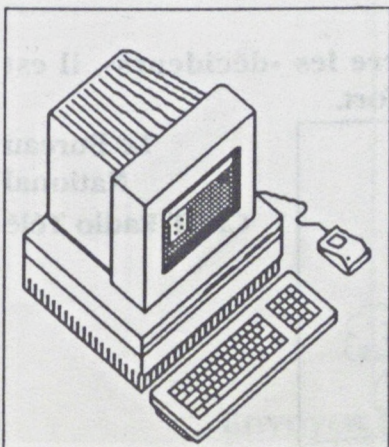
Les militants CFTD sont conscients des enjeux et la qualité des interventions au cours de ces deux journées ouvrent de belles perspectives.

L'introduction de nouvelles techniques dans le secteur et les profondes mutations qu'elle entraîne, amène les militants à s'interroger sur nos pratiques syndicales ainsi que sur les moyens à mettre en place pour renforcer la CFTD et développer nos positions.

Tous s'entendent pour reconnaître l'incontournable nécessité d'échanger nos points de vue, nos informations, nos méthodes et, dans ce domaine, un effort considérable doit être fait.

Notre volonté de décentraliser nos réunions et d'aller à la rencontre des sections d'entreprise est un atout majeur pour nos futures actions et notre cohésion.

Pour y parvenir et en faire une règle, cela exige des moyens qui doivent augmenter et donc un engagement permanent des militants pour faire de l'adhésion à la CFTD une priorité largement partagée.



Rennes et Ouest-France marquent le début d'une pratique de terrain essentielle à notre syndicalisme.

Toutes les sections intéressées sont invitées à se manifester à la fédération et à participer activement aux travaux que nous avons engagé.

Christophe Burling



Photo: CDT Haute Savoie

LE GUIDE
MAGAZINE
DE LA
MONTAGNE
D'HIVER
90 / 91
• • •
PARUTION
NOVEMBRE
9 0

30 F*

AU LIEU DE 38F
(PRIX NORMAL DE VENTE)

RECEVEZ CHEZ VOUS ALPES NEIGE
90 / 91

Bon à découper à retourner à ALPES NEIGE
Dauphiné Libéré 38113 Les Iles Cordées Veurey Voroise.

- OUI, je désire recevoir ALPES NEIGE 90 / 91.
- Ci-joint chèque de 30F à l'ordre de Rhône Alpes Diffusion.

Signature (obligatoire)

(M. Mme, Mlle) Nom Prénom

Adresse

Commune

Code postal Bureau distributeur

*FRANCO DE PORT

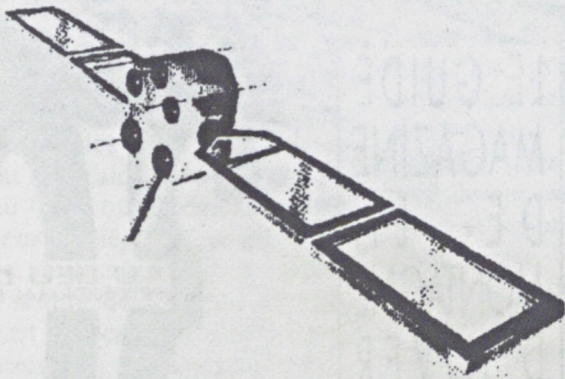
IG.Medien et FTILAC-CFDT sur la même longueur d'onde...

Dans la continuité de leurs consultations (voir «Luttes et Communication» N°83) le syndicat allemand IG.Medien et la FTILAC CFDT ont décidé d'une démarche commune auprès de la direction de la Chaîne de télévision culturelle européenne. Les deux organisations se rencontrent à nouveau le 14 juin 1991 à Strasbourg.

Notre collaboration est capitale pour assurer aux futurs salariés de cette entreprise, aujourd'hui essentiellement Franco-Allemande mais demain ouverte à toute l'Europe, des garanties sociales et de bonnes conditions de travail. L'enjeu pour IG Medien et la FTILAC-CFDT se situe également au niveau de la représentation du personnel et la volonté de nos deux syndicats est d'être en avance d'une Europe sociale.

Vous trouverez ci-dessous le texte de la lettre commune adressée à la direction de la Chaîne culturelle.

Christophe Burling



Monsieur le Président,

Les syndicats IG. Medien (Allemagne) et CFDT (France) ont poursuivi leurs discussions entamées le 10 avril 1991 à Baden-Baden et se sont réunis à Paris le 21 mai 1991.

Aujourd'hui, seules organisations syndicales engagées au sein de la chaîne culturelle européenne créée le 30 avril 1990, elles constatent leurs profondes convergences de vues et ont d'ores et déjà décidé de se retrouver le 14 juin prochain pour poser ensemble leurs exigences en matière de garanties sociales et de représentation du personnel.

IG Medien et la CFDT affirment leur volonté de s'inscrire dans ce projet culturel et politique avec l'objectif prioritaire de concrétiser une ambition sociale européenne.

Les syndicats IG.Medien et CFDT demandent à participer à la construction de la chaîne et à être représentés, dès à présent, aux différentes instances mises en place (Comité de gérance,...etc).

Dans ce but, la CFDT et IG Medien souhaitent vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de voir les modalités pratiques d'une telle participation.

IG. MEDIEN
FTILAC-CFDT

Audiovisuel public :

La bataille pour l'emploi doit avoir lieu maintenant.

Qui veut noyer son chien...

La démission forcée de Philippe Guillaume, son remplacement par Hervé Bourges, le fait que ce dernier ait obtenu ce qui était refusé à son prédécesseur, la polémique au sujet du rapport établi par la cour des comptes sur la situation financière des deux chaînes, l'annonce très médiatique du déficit d'Antenne 2... autant de péripéties qui n'ont d'autre objet que de justifier, par avance, l'annonce de «plans sociaux» à Antenne 2 et FR 3 : départs en préretraites, licenciements négociés, et licenciements secs.

Ainsi, après la SFP en 1990, l'Etat et les directions des entreprises préparent pour l'été, un nouveau plan de suppressions d'emplois par centaines à Antenne 2 et FR 3.

La CFDT refuse cet engrenage infernal.

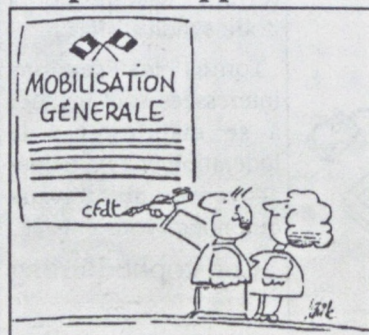
Le président Bourges peut toujours prétendre travailler à un projet pour la télévision publique s'inspirant du modèle de la BBC. C'est du vent ! Il n'en a pas les moyens, Monsieur Charasse veille au grain. Le projet Bourges ne pourra être qu'une sorte de Canada Dry de la BBC.

Le Bureau National du syndicat CFDT de la Radio Télévision, réuni le 28 mai, appelle toutes les catégories de personnels d'Antenne 2 et de FR 3 à se mobiliser et à s'organiser pour une grève massive dès les premiers jours du mois de juin afin d'exiger :

- une vraie négociation sur l'emploi ;
- des garanties conventionnelles renforcées sur la formation professionnelle, la mobilité, les reclassements ;
- une progression garantie des moyens de l'audiovisuel public.

La modernisation du service public de l'audiovisuel ne se fera pas contre les salariés.

Pour en convaincre les «décideurs», il est temps de frapper fort.



Le Bureau
National
CFDT-Radio Télé

La pilule doit être remboursée !

Ne jetez pas ce tract en pensant qu'il date de vingt ans... Il date bien de 1991 : la loi sur la contraception qui prévoit son remboursement n'est pas appliquée, de nombreuses marques de pilules ne sont pas remboursées.

Pourquoi ?

- Les laboratoires pharmaceutiques ont trouvé un bon moyen de gagner de l'argent :
- * Les femmes ont besoin de pilules, les laboratoires sont donc sûrs de les vendre, quelque soit le prix ; ils préfèrent qu'elles ne soient pas remboursées par la Sécurité Sociale, ce qui leur permet d'imposer leur tarif ;
- * les laboratoires lancent de "nouvelles" pilules qui ne sont que la copie de produits antérieurs issus de brevets de fabrication entre laboratoires ;
- * ils prétendent que les nouveaux produits présentent de meilleures garanties pour la santé des femmes alors qu'aucun laboratoire n'a apporté la preuve de la diminution du risque cardiovasculaire à long terme ;
- * ils prétextent que la contraception n'est pas remboursée en Europe et qu'elle ne le sera plus dans l'espace européen alors que, sur 24 pays d'Europe, 17 ont instauré : soit le remboursement, soit la gratuité de la contraception.

- Les pouvoirs publics ont une politique à court terme.

Faire des économies sur la pilule :

- aboutit à ce que les femmes soient contraintes à l'IVG, beaucoup plus chère pour la collectivité,
- n'incite pas les laboratoires à faire de la recherche.

Face à cette situation, que faire ?

- Demander à son médecin de prescrire une pilule remboursée,
- **exiger des pouvoirs publics :**
- qu'ils réévaluent les tarifs des pilules remboursées, en tenant compte du financement de la recherche... sans se laisser dicter les prix par les laboratoires ;
- qu'ils considèrent les pilules contraceptives comme des médicaments indispensables à la santé publique.

La loi sur la contraception, qui prévoit son remboursement, doit être appliquée.

Si vous partagez nos exigences, signez la pétition !

Pétition Nationale

MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) - CFDT - FEN

La pilule doit être remboursée !

Nous voulons que la loi soit appliquée, que les pilules soient remboursées, mais pas à n'importe quel tarif.

S'il le faut nous irons jusqu'à boycotter les pilules non remboursées.

Nom-prénom

Adresse

Signature

Envoyez la pétition à vos députés, le double à la CFDT.

Femmes :

Salaires, formations, promotions allégés !

Une légère majorité de français sont pour le droit au travail des femmes. Les partisans du travail féminin sont plutôt les actifs, les jeunes, les habitants de l'agglomération parisienne, tandis que les opposants sont plutôt les inactifs, âgés de 65 ans et plus, résidents de communautés rurales. Eh ! oui ! cela devient «presque» naturel.

Mais, des inégalités persistent. Les emplois "dits féminins" sont souvent sous-payés, avec des qualifications non reconnues (est-ce si naturel de garder des enfants, de s'occuper de personnes âgées, d'exécuter, avec le sourire, des tâches répétitives, nécessitant précision et fiabilité, d'être "l'assistante" d'un cadre...).

Etant, en majorité, sur des emplois précaires, les femmes sont plus touchées par l'aggravation du chômage, et elles ont plus de difficultés à partir en formation.

Pourtant, leur entrée dans l'entreprise a fait surgir de nouvelles négociations pour l'ensemble du personnel : conditions de travail, gardes d'enfant, droit d'absence pour toute

personne ayant des enfants malades...etc.

La France reste une de ces pays les plus sensibilisés à la prise en compte collective de la petite enfance (halte-garderie, crèches, contrats-enfance...), mais, beaucoup reste encore à faire, et nous devons rester vigilants face à l'harmonisation européenne.

Vigilants, nous devons le rester aussi, face à la résurgence de certains archaïsmes.

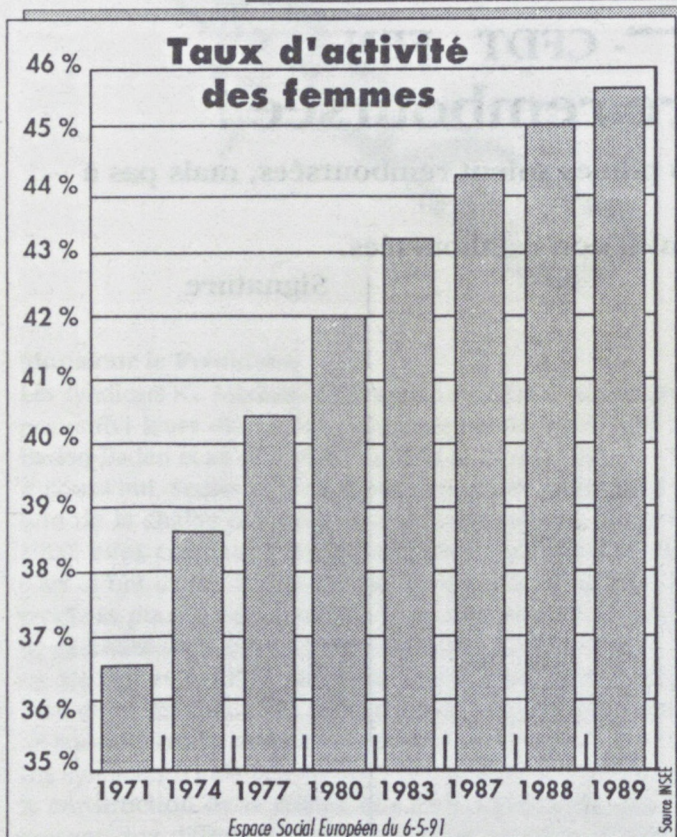
Aujourd'hui, les contraceptifs oraux font partie des projets d'économie en matière de dépenses pharmaceutiques. La plupart d'entre eux doubleraient de prix (300 % pour certains) et ne seraient plus remboursés !

Aujourd'hui, le droit à l'avortement est menacé : réduction des financements accordés aux centres de planification et aux centres d'IVG des hôpitaux ; difficultés, pour les femmes, à obtenir l'aide médicale, sans parler des commandos contre les centres d'interruption volontaire de grossesse.

Nous disons : non à l'obscurantisme, nous ne nous laisserons pas intimider par ceux qui souhaitent rogner nos droits acquis.

- Nous nous battons pour :
- une véritable égalité professionnelle
 - une égalité entre pères et mères.

Danièle Rived.



Les femmes au travail

Aujourd'hui, plus des deux tiers des femmes âgées de 25 à 50 ans ont un emploi. En 1968, parmi celles de 25 à 54 ans, près de 45 % exerçaient une activité professionnelle. Elles sont 53 % en 1975 et 63 % en 1982. Au cours de ces quinze dernières années, le nombre d'emplois totaux à cru, en France, de 630 000 unités, mais le nombre de femmes actives 1 400 000 personnes. Malgré la crise et le ralentissement de la croissance économique, l'activité féminine s'est donc développée. Pour la première fois, au recensement de 1982, le nombre de couples constitué de deux actifs est supérieur à celui où, seul, un conjoint travaille. Elles se sont principalement orientées vers le tertiaire (où plus de la moitié des salariés sont des femmes) et notamment dans le secteur public et les collectivités locales.

Malgré cet accroissement de l'activité professionnelle des femmes, la répartition du travail entre les sexes demeure inégalitaire. D'une part parce que les femmes sont touchées de plein fouet par le temps partiel. D'autre part parce qu'elles sont plus exposées que les hommes au risque du chômage. En 1990, sur 100 chômeurs, 55 sont des femmes. Facteur aggravant, le chômage a d'abord touché les femmes de moins de 25 ans. Mais depuis 1985, il s'est étendu à la classe des 25-49 ans.

Luttes et Communication

Mensuel - Le numéro 10 F - Abonnement : 100 F

Directeur de la Publication : Jean-François SADIÉ

Secrétariat de rédaction, conception et réalisation : Jacques GESLIN

Rédaction et abonnements : 45/47, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris Tél. (1) 42 02 57 22 - Fax. (1) 42 02 59 74

ISSN : 0181 - 5520 - Numéro de Commission Paritaire : 1422 - D - 73

Impression : I.D.Graphique - 4 bis, rue d'Oran - 75018 Paris - Tél. (1) 42 58 17 18 (Lignes groupées)